



S'agit-il d'un démarchage d'un salarié?

Par **Masha2012**, le 14/11/2011 à 22:02

Bonjour,

J'ai été embauchée en CDD de 3 mois dans une boîte de prestation de service (que je vais appeler entreprise A).

Cette entreprise elle fonctionne un peu comme une boîte d'interim, dont elle m'a envoyée travailler chez leur client (entreprise B) en tant que opératrice de saisie.

Les entreprises ont signé le contrat de prestation pour une durée de 3 mois mais à son échéance le client (entreprise B) n'étant pas satisfait du comportement de son prestataire (entreprise A) n'a pas voulu renouveler le contrat. Par contre le client (l'entreprise B) m'a proposé un CDI chez eux en tant que comptable et c'est là que les choses se gâtent... En fait dans le contrat signé par ces deux entreprises il y a une clause qui interdit à l'entreprise B d'embaucher les salariés de l'entreprise A même après leur contrat.

Alors aujourd'hui je me retrouve au chômage sachant que l'entreprise B est toujours prête à m'offrir un poste.

Que dois-je faire? parce que à mon avis ce n'est pas normal que cette entreprise(A) m'empêche de signer mon CDI avec leur ex-client, alors que eux il m'ont rien offert à la fin de mon CDD

Par **pat76**, le 15/11/2011 à 19:13

Bonjour

L'entreprise A commet une infraction à la liberté du Travail en vous empêchant par un accord

entre les deux entreprises à travailler en CDI pour l'entreprise B.

Prenez contact avec l'inspection du travail car cela n'est pas normal que vous soyez privé de travail alors qu'un CDI vous était proposé.

Par **Masha2012**, le **15/11/2011** à **20:34**

merci pour la réponse...et pour le conseil